

Offre d'emplois pour des aides-soignants au sein de notre Ehpad situé à Sennecé-lès-Mâcon.

Contact :

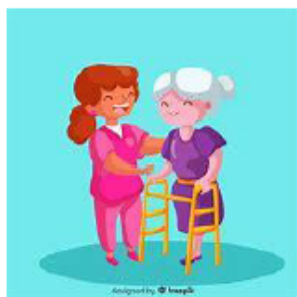
Résidence Camille Claudel

71 impasse du Couvent

71000 Sennecé les Mâcon

Tél.: 03 85 33 09 80

Site internet de la Résidence: <https://residence-camille-claudel.com/fr/>



Vous souhaitez travailler avec une équipe dynamique et porteuse de projets ?

La résidence Camille Claudel, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de 82 places, est située à Sennecé Les Mâcon, à 6km au Nord de Mâcon et à proximité immédiate des sorties d'autoroute A6 et A40.

Nous recherchons des aides-soignant(e)s pour réaliser des vacances / remplacements.

Le résident est au cœur de nos préoccupations et nous mettons tout en œuvre pour son bien-être. Notre résidence est dotée d'un véritable pôle de soins composé d'un MEDEC, d'une IDEC, d'une psychologue et des IDE. Une équipe de 3 kinésithérapeutes libéraux intervient de manière quotidienne sur l'établissement. Un temps d'échange interdisciplinaire est réservé chaque jour à l'amélioration de la prise en soins. La Direction et l'IDEC associent systématiquement l'équipe de soins à la création de tout projet et/ou protocole.

Vous bénéficierez d'un accompagnement dédié lors de votre prise de fonction par notre IDEC et un de nos aides-soignants.

Construite en 2013, la résidence dispose de lieux de vie conçu autour du bien-être des résidents : les chambres sont lumineuses et spacieuses, toutes dotées de salle d'eau avec douche adaptée pour personnes à mobilité réduite (certaines avec rails de transfert), la salle à manger et le salon sont vastes et permettent de partager des moments de convivialité (résidents, familles, salariés). La résidence est dotée d'espaces confortables réservés aux salariés : salle de pause intérieure et espace extérieur couvert, vestiaires, douches, parking.

POSTE A POURVOIR IMMEDIATEMENT :

- Vacances / Remplacements en CDD
- Rémunération à négocier
- Reprise d'ancienneté en totalité
- Indemnité de dimanche et jours fériés + majoration des jours fériés
- Primes de fin d'année + chèques cadeaux
- Mutuelle d'entreprise
- Prévoyance

COMPETENCES :

- Expérience : débutant ou confirmé
- En vertu de la loi n° 2021-1040, le poste proposé est soumis à l'obligation du passe vaccinal